Paris : les arnaques aux faux taxis se multiplient

17/03/2024 à 18h30



De faux sites de taxis usurpent le nom de marques reconnus et font gonfler les prix dans la capitale. Dans le Code pénal, cette escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 395.000 euros d'amende.

Alexis s'est fait avoir. Il souhaitait commander un taxi G7 pour un trajet vers l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. "*J'étais vraiment persuadé d'avoir réservé avec G7*", assure-t-il.

Mais le lendemain de sa réservation, "i*l y avait une voiture qui est arrivée mais elle n'était pas du tout signalée comme taxi. Je l'ai interrogé, il m'a dit qu'il n'avait pas le droit de prendre les voies de taxi, je lui ai demandé une facture, il m'a fait un papier, vraiment façon 1982. Je me suis retourné vers G7 en disant 'quand même le service ça a bien baissé chez vous'. Ce à quoi ils m'ont répondu 'vous n'avez pas pris un taxi G7*'", raconte Alexis

Alexis a payé une quinzaine d'euros en plus que ce que coûte ce type de trajet en temps normal. "*Ça m'amène un autre type de question qui est: 'est-ce qu'un étranger se voit proposer un taxi beaucoup plus élevé?'*", s'interroge-t-il. . […]

bfmtv